



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 13 juin 2019

Objet : Préavis de grève reconductible à partir du 19 juin 2019 1h jusqu'au 25 juillet 2019 18h.

Monsieur le Président,

La CGT du Conseil Départemental du Gard affirme son attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, la CGT constate que le Gouvernement poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agents. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agents publics, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Par ailleurs, il existe de nombreuses revendications locales qui s'expriment aussi dans la période. Celles-ci ont pour principaux sujets les réorganisations du service public, les conditions de travail, les suppressions de postes, les remises en cause régressives des modalités d'organisation du temps de travail. Au Conseil Départemental du Gard les agents de la DGAML alertent aussi sur les points suivants :

- Organisation VH...
- Réorganisation en cours...
- Indemnité kilométrique pour les agents qui ont vu leur CE fermé ou prévu à la fermeture...
- Revalorisation du montant de l'astreinte.
- Effectifs : équipe de titulaires mobiles, combler tous les postes vacants...
- Abandon de tâches : fauchage tardif, curage fossés, maçonnerie, glissières...
- Pas de justificatif pour le remboursement des frais de déplacement.
- Couvrir les besoins en matériel connu dans toutes les UT...

Tout nouvel abaissement des garanties collectives aura des conséquences importantes pour les fonctionnaires, les agents contractuels, leurs familles et les usagers. Concernant les salaires dans la Fonction publique, au regard des pertes cumulées depuis plus d'une décennie concernant les salaires des agents, les insuffisantes revalorisations du point d'indice, qui n'auraient pas eu lieu sans la mobilisation des personnels, et les revendications locales n'ayant pas aboutis, ne peuvent satisfaire le traitement d'un agent du département.

Les réformes engagées en matière d'action publique, dont celles découlant des lois NOTRe, MAPTAM, EL KHOMRI, TRAVAIL ainsi que le projet de loi de transformation de la fonction publique en cours, vont à l'encontre du développement nécessaire du service public, éloignent les agents de leur mission, écartant les usagers des services rendus.

Dans ce cadre, afin de permettre aux personnels du conseil départemental du Gard de participer aux mobilisations à venir sur ces questions revendicatives, nous déposons un préavis de grève reconductible conformément aux dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, des articles L2512-1 à L2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics à compter du mercredi 19 juin 1h jusqu'au 25 juillet 2019 18h. Nous restons disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le syndicat CGT du Conseil départemental du Gard.